

## AVIS

---

### relatif aux mesures à prendre pour les voyageurs se rendant en Grèce suite à la mise en évidence de cas autochtones de paludisme

12 juillet 2012

---

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) a pris en compte le contexte épidémiologique dans lequel sont survenus des cas de paludisme autochtone en Grèce pendant la période 2009- 2011 et s'est auto-saisi par l'intermédiaire du Comité des maladies liées aux voyages et des maladies d'importation.

La Grèce avait été déclarée libre de paludisme en 1974. Des cas autochtones sporadiques ont été détectés en 1991, 1999 et 2000. Toutefois, ces cas sporadiques n'ont pas entraîné de pérennisation de la transmission les années suivantes.

En 2009-2010, au moins 13 cas autochtones de paludisme à *Plasmodium vivax* ont été signalés en Grèce. Sept de ces cas provenaient de la région d'Eurotas (préfecture de Laconie, région du Péloponnèse) [1].

En 2011, 40 cas autochtones de paludisme à *Plasmodium vivax* ont été signalés en Grèce, entre le 21 mai et le 5 décembre. La majorité de ces cas provenaient de la région d'Eurotas [2].

Ces éléments épidémiologiques témoignent de la mise en place d'une circulation autochtone de *Plasmodium vivax* dans la région d'Eurotas.

La présence d'autres cas autochtones, non documentés pour ce qui concerne leurs déplacements dans d'autres régions de Grèce, questionne sur l'extension de la circulation du *Plasmodium vivax*.

En 2012, de nouveaux cas de paludisme à *Plasmodium vivax* ont été rapportés à partir du mois de mai. Ils sont actuellement en cours d'investigation.

Les moustiques *Anopheles spp*, vecteurs du paludisme, sont présents de manière durable dans plusieurs régions de Grèce.

Le Haut Conseil de la santé publique considère qu'il existe un risque potentiel de survenue de nouveaux cas de paludisme autochtone, notamment au moment de l'activité vectorielle qui démarre lorsque les conditions climatiques sont favorables, soit probablement à partir de mai-juin.

En conséquence, le Haut Conseil de la santé publique :

- recommande aux personnes qui envisagent un séjour en Grèce dans les six mois à venir<sup>1</sup>, notamment dans la région de Laconie, de se prémunir des piqûres de moustiques et de consulter en urgence en cas de fièvre (voir, à ce sujet, le Bulletin épidémiologique hebdomadaire consacré aux recommandations sanitaires pour les voyageurs du 29 mai 2012<sup>2</sup>) ;
- ne recommande pas à ces voyageurs, dans les conditions actuelles, la prise d'une chimioprophylaxie anti-palustre.

Le HCSP pourra être amené à modifier cet avis en fonction des données épidémiologiques dont il pourra disposer dans les semaines à venir.

#### Références

[1] ECDC MISSION REPORT. Malaria in Greece, 2011. 19 – 25 September 2011 & 10 – 15 October 2011. Disponible sur [http://www.ecdc.europa.eu/en/publications/Publications/1203\\_MER\\_Malaria-missions-Greece.pdf](http://www.ecdc.europa.eu/en/publications/Publications/1203_MER_Malaria-missions-Greece.pdf) (consulté le 30/06/2012).

[2] Epidemiological update: Malaria in Greece, 6 December 2011.

Disponible sur

[http://ecdc.europa.eu/en/press/news/Lists/News/ECDC\\_DispForm.aspx?List=32e43ee8-e230-4424-a783-85742124029a&ID=533&RootFolder=/en/press/news/Lists/News](http://ecdc.europa.eu/en/press/news/Lists/News/ECDC_DispForm.aspx?List=32e43ee8-e230-4424-a783-85742124029a&ID=533&RootFolder=/en/press/news/Lists/News) (consulté le 30/06/2012).

*Le CMVI a tenu séance le 26 juin 2012 : 7 membres qualifiés sur 13 membres qualifiés votant étaient présents, 0 conflit d'intérêt, le texte a été approuvé par 7 votants, 0 abstention, 0 vote contre.*

*La CSMT a tenu séance le 12 juillet 2012 : 9 membres qualifiés sur 15 membres qualifiés votant étaient présents, 0 conflit d'intérêt, le texte a été approuvé par 9 votants, 0 abstention, 0 vote contre.*

Avis produit par la Commission spécialisée Maladies transmissibles, sur proposition du Comité des maladies liées aux voyages et des maladies d'importation

Le 12 juillet 2012

#### Haut Conseil de la santé publique

14 avenue Duquesne

75350 Paris 07 SP

[www.hcsp.fr](http://www.hcsp.fr)

---

<sup>1</sup> Les personnes ayant effectué un séjour en Grèce à partir de fin mai, devront également consulter en urgence en cas de fièvre survenant dans les mois suivant leur retour.

<sup>2</sup> Recommandations sanitaires aux voyageurs 2012. BEH 2012; 20-21: 223-254.

Disponible sur [http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcsp\\_beh\\_20\\_21\\_2012.pdf](http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcsp_beh_20_21_2012.pdf) (consulté le 30/06/2012).